



Préservez la planète : Le Feuillet étant consultable sur le site aurignac.fr, les personnes n'ayant plus besoin de la version papier peuvent se signaler au secrétariat. Merci pour l'économie.

La Mairie communique

Permanences à la Mairie : le secrétariat de la Mairie fonctionne du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Il est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 15h à 17h.

Jean-Michel LOSEGO assure une permanence, sur rendez-vous, les samedi 5 et 19 février, de 9h à 12h.

Permanence de nos Conseillers Départementaux : Sandrine BAYLAC et Loïc GOJARD

le mercredi 9 février, de 14h à 16h - Mairie - Bureau des Adjoints *Dans le respect du protocole sanitaire en vigueur*

Avis d'enquête publique du SEBCS (Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save).

Le SEBCS a ordonné une enquête publique concernant le projet de zonage de 45 communes, dont Aurignac. Il s'agit de définir les zones d'assainissement collectif et celles relevant de l'assainissement non-collectif. L'enquête regroupe plusieurs communes sur un seul lieu :

Pour Aurignac, l'enquête se déroulera à la mairie de Saint-Martory, du lundi 24 janvier au lundi 7 février.

- Le dossier et le registre d'enquête y seront consultables en version papier.
- Vous pouvez consulter le site internet du syndicat : <https://www.eau-barousse.com/4437-communes-desservies.html#a361849>
- Le commissaire enquêteur Monsieur Christian LOPEZ assurera deux permanences :
 - * à la mairie de Saint-Martory, lundi 24 janvier de 9h à 12h
 - * à la mairie d'Aurignac, **lundi 7 février de 14h30 à 17h30.**

À l'issue de l'enquête, les zonages éventuellement modifiés seront soumis à l'approbation du SEBCS par délibération du comité syndical.

Arrêté municipal



ZONE DANGEREUSE

ACCES INTERDIT

En raison de l'état de dangerosité de la structure du bâtiment de l'ancien musée de la préhistoire, place Algans, il est strictement interdit d'accéder à ce bâtiment et à ses abords :

- ♦ galerie et sanitaires de l'ancien musée de la préhistoire
- ♦ dalle de béton située au fond de la place de la Mairie (monument aux Morts)

Taxe foncière sur les propriétés bâties



À compter de l'imposition de 2021, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties est transférée à la commune. Le transfert n'a pas d'effet sur le montant de la cotisation acquittée en 2021.

Un système de compensation prévu par la loi assure également la neutralité du transfert sur les montants perçus par la commune et par le département. (Cf. page 2 de la notice 1536-TIP-K)

Aucune incidence sur cette part de votre taux d'imposition

Département : 31 HAUTE GARONNE		Commune : 028 AURIGNAC						
TF 2020	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2019	13,88 %	%	8,86 %	21,90 %	0,196 %	12,00 %	0,209 %	
Taux 2020	13,88 %	%	8,27 %	21,90 %	0,172 %	12,00 %	0,251 %	

Commune : AURIGNAC (28), HAUTE-GARONNE (31)		Taxes foncières pour 2021						
Taxes foncières 2021	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Taux 2020	35,78 %	%	8,27 %	0,172 %	12,00 %	0,251 %		
Taux 2021	35,78 %	%	8,16 %	0,196 %	12,00 %	0,305 %		



Le guichet numérique des autorisations d'urbanisme est en ligne !

<https://www.commingespyrenees.fr/les-projets/pole-ads/>

Service civique

Leïla SILVESTRINI, qui assurait le suivi et le développement de la saison culturelle ainsi que la mission de communication, de logistique et d'accueil tant des artistes que du public, terminera sa mission le 8 février 2022.

Souhaitons-lui bonne continuation dans ses prochaines aventures professionnelles.

Inscription sur la liste électorale

L'inscription sur la liste électorale peut désormais s'effectuer toute l'année.

Pour pouvoir voter aux élections présidentielle et législatives de 2022, il faut être inscrit sur la liste électorale.

L'inscription est possible jusqu'au 4 mars 2022 pour la présidentielle, et jusqu'au 6 mai pour les législatives.

RAPPEL



- ♦ Pour une inscription au secrétariat de la Mairie, il faut déposer :
 - un justificatif d'identité
 - un justificatif de domicile
 - le formulaire Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription (disponible par internet ou en mairie).
- ♦ L'inscription est également possible en ligne : voir le site « servicepublic.fr »

Passées ces dates, le demandeur ne pourra pas participer au scrutin.

Les cadeaux aux aînés & les lots du concours des Maisons Fleuries :



Encore cette année, la crise sanitaire nous contraint à ne pas nous réunir pour les moments de convivialité tant appréciés par nos aînés. Afin de remettre, à eux-mêmes ou à un proche, le cadeau offert par la commune aux personnes de 85 ans et plus, des membres du Conseil Municipal tiendront une permanence :



les samedi 5 et 12 février de 9h30 à 11h30 dans le hall de la mairie.

Ce même jour, les primés du concours des Maisons Fleuries 2020 et 2021 seront invités à venir recevoir leur diplôme et leur lot.

La municipalité remercie les généreux donateurs, dont la liste vous sera communiquée dans le prochain Feuilleton.

Primés de 2021 : Jacqueline & Michel GASTON, Odette CASSOL, Jeannine FOURNIER, Andrée-Françoise MERCIER, Régine DALLOCCHIO & Jean-Marc TRANCART, Marie-Christine BOUCHER, Françoise SAINT-LAURANS, Aline & Guy BLANCHARD, Martine TEVELS, Marius CISTAC, ALAE Maternelle, MARPA Les Cazalères.



Rappel - Primés de 2020 : Nicole & Bertrand VITAL, Jacqueline & Michel GASTON, Nelly & Claude SOULA, Régine DALLOCCHIO & Jean-Marc TRANCART, Martine BERART, Marie-Christine BOUCHER, Denis et Joëlle MESSMER, Jean-François & Aïssatou MASSONNEAU, Catherine GODARD, Annie TOURNAN, MARPA Les Cazalères.

Travaux et aménagements

Les Fêtes sont terminées ... il a fallu enlever le sapin et remiser les guirlandes ... Ho, ho, ho ! ... on va vers le printemps ... ! ici et là dans le village, la taille des arbres bat son plein, depuis la chapelle Saint-Roch jusqu'au stade, en passant par le boulevard Bertrand Adoue et la place du Foirail-

Amélioration de la circulation piétonnière : boulevard Bertrand Adoue, face aux écoles, le cheminement sera bientôt matérialisé par un trottoir entièrement réservé à la circulation des piétons ; après l'ajout de terre sur le bas-côté et la pose de rondins de bois côté chaussée, ce trottoir sera enherbé, créant ainsi une continuité jusqu'au croisement de l'avenue de Benabarre.

Remise en état d'un mur : au « Fond de la côte », les infiltrations d'eau avaient provoqué un éboulement important du mur de soutènement de la voie communale, en mitoyenneté d'une propriété privée ; la 5C, juridiquement responsable, a reconstitué l'ouvrage. Nos services techniques ont réalisé une pente par un apport de terre le long du mur pour éviter de futures infiltrations, rendant, en même temps l'endroit plus esthétique.

Sécurité : des barrières ont dû être posées Rue des Nobles pour éviter des stationnements inappropriés et ainsi permettre en toute circonstance le passage des véhicules de secours dans cette étroite artère.

Opération similaire au stade, avec le déplacement d'un poteau métallique du portail, donnant un accès aisé sur le site aux véhicules d'urgence.



Culture et Patrimoine



Soirée thématique : les violences faites aux femmes.

Souhaitant sensibiliser les citoyens aux thèmes sociétaux contemporains, la municipalité développe le concept de soirée d'échanges et de débat, avec pour support de réflexion des représentations théâtrales, des projections (films ou documentaires), des expositions ou autres supports.

La saison culturelle 2022 vous propose une première soirée

le vendredi 11 février à 20h30 à l'Espace Saint-Michel autour d'une œuvre théâtrale

« Une femme seule » de Dario Fo et Franca Rame, présentée par la Compagnie « La Lune à L'Envers ».

En présence de l'actrice et des membres de l'association « Femmes de papier », un débat thématique sur les violences faites aux femmes se tiendra suite à la représentation. **Réservation :** <https://www.aurignac.fr/>

Tout public à partir de 14 ans - Tarif de la représentation : 10€ - *Dans le respect du protocole sanitaire en vigueur*



MUSEE DE L'AURIGNACIEN
LA PRÉHISTOIRE EN HAUTE-GARONNE

Votre Musée vous informe

Le Musée rouvrira ses portes le mercredi 2 février à 14h

Réservation conseillée : au 05 61 90 90 72 ou accueil@musee-aurignacien.com ou sur www.musee-aurignacien.com



Cinédonjon

Janvier

Vendredi 28/01 - 21h : Debout les femmes !
(documentaire)

Samedi 29/01 - 17h30 : House of Gucci

Février

Vendredis 21h

04/02 : La pièce rapportée

11/02 : La fracture

18/02 : Licorice Pizza (v.o.s.t)

25/02 : Madres pararlelas (v.o.s.t)

Samedi 19/02 - 17h30 : Mes frères et moi

Dimanche 27/02 - 16h : Tous en scène 2 (animation)

Dans le respect du protocole sanitaire en vigueur

Dates à retenir

11/02 : 20h30 à l'Espace Saint-Michel, par la C^{ie} La Lune à l'envers
« Une femme seule » de Dario Fo, suivi d'un débat ...

État civil

Naissance

MEDJADI Abdel Fattah, le 20/12